***Conclusion générale***

L’entrepreneuriat est un phénomène socioéconomique combinant l’entrepreneur et l’unité qu’il crée (l’entreprise). Cependant, cet entrepreneur n’est pas seul à bord, mais toute sa société qui reflète l’interaction de ses valeurs, ses attitudes, son comportement, sa culture, ses qualités ainsi ses caractéristiques. En effet, l’entrepreneur ne peut exercer pleinement ses capacités et ses aptitudes que dans la mesure où son environnement favorise ses engagements. Ainsi, l’entrepreneuriat est de moins en moins une affaire d’un individu isolé mais plutôt implique de plus en plus des collectifs et des réseaux de soutien et de mobilisation.

Par ailleurs, l’entrepreneuriat est considéré comme un déterminant majeur de la performance économique où il représente un vecteur important de la croissance économique nationale et régionale pour son importance dans la création et la sauvegarde des emplois, la création de richesses, la redynamisation et le renouvellement du tissu économique et aussi l’innovation et le transfert des technologies. Ainsi, l’appui à la création d’entreprise et à l’entrepreneuriat en général est devenu une constante des politiques économiques aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, dans les économies de marché que dans les pays en transition.

En Algérie, l’entrepreneuriat a évolué au rythme des réformes économiques qu’a connu le pays depuis 1989. Cependant, avec un taux de 20 entreprises par 1000 habitants en 2012[[1]](#footnote-2), contre une moyenne de 45 entreprises pour 1000 habitants dans les pays développés[[2]](#footnote-3), une dynamique entrepreneuriale réelle a du mal à s’enclencher[[3]](#footnote-4) au moment où les différentes politiques économiques veulent faire de l’entrepreneuriat un vecteur de création de richesse et d’emplois. En effet, dans un environnement contraignant, ces politiques économiques se sont traduites de plus d’une série de mesures incitatives contenues essentiellement dans les avantages fiscaux et parafiscaux, les bonifications des taux d’intérêts et facilitation à l’accès aux emprunts…etc. ; l’inauguration de différents dispositifs et d’organismes chargés de promouvoir les PME et l’entrepreneuriat en général.

Dans cette perspective, cette thèse a eu pour objectif d’examiner le rôle que peut jouer les dispositifs d’appui et d’accompagnement dans le développement entrepreneurial en Algérie à travers notamment le dispositif ANSEJ. Le développement en détail de ce dispositif est dans le but de faire ressortir, ce côté qui démontre l’implication de l’Etat, par le biais de ses institutions pour favoriser la création d’entreprise et le développement entrepreneurial.

La structuration de notre travail nous a permis de repérer certains résultats permettant de vérifier les hypothèses soulevées au début de cette thèse et ainsi d’apporter des réponses aux différents questionnements de notre problématique pour enfin, déceler un ensemble de recommandations peuvent permettre et consolider le développement de l’entrepreneuriat dans notre pays.

1. ***Résultats de vérification des hypothèses***

Nous rappelons que but de cette recherche était de déterminer ***le rôle des mécanismes d’appui et d’accompagnement dans le développement entrepreneurial en Algérie*** et de répondre aux questions suivantes : *Existe-il une typologie universelle des mécanismes d’appui à l’entrepreneuriat appliquée à tous les pays ? L’appui à l’entrepreneuriat en Algérie favorise-t-il la création de petites et moyennes entreprises (PME) ?**Les structures d’appui offrent-elles tous les services d’appui et d’accompagnement à la création d’entreprises ?*Et *comment est évaluée la qualité des services d’appui et d’accompagnement offerts par ces structures ?*

Pour y répondre, nous avons supposé que les différents mécanismes d’appui et d’accompagnement mis en place en Algérie ont un impact important sur le développement du profil des entrepreneurs et sur les entreprises créées. Ainsi, nous avons supposé que *l’absence d’un modèle de l’entrepreneuriat implique des spécifiés des mécanismes d’appui à l’entrepreneuriat. L’appui à l’entrepreneuriat en Algérie se focalise essentiellement sur l’appui à la création de très petites entreprises plutôt que les autres tailles. Les structures d’appui à l’entrepreneuriat n’offrent pas tous les services constituant la pratique d’appui et d’accompagnement à la création d’entreprises. Et la qualité des services d’appui et d’accompagnement offerts par ces structures n’est pas satisfaisante.*

* ***Validation de l’hypothèse 1 :***

Les trois premiers chapitres de ce travail qui constituent notre partie théorique nous ont permis de ***confirmer*** notre première hypothèse et ainsi de répondre à la première question portant sur la typologie des mécanismes d’appui à l’entrepreneuriat. D’après la partie théorique, les politiques d’appui à l’entrepreneuriat comprennent plusieurs axes : abaissement des barrières à l’entrée et à la sortie ; promotion de l’entrepreneuriat ; éducation à l’entrepreneuriat ; financement des nouvelles entreprises ; soutien non financier aux entrepreneurs émergents et nouvelles entreprises ; et mesures relatives aux groupes-cible en ajoutant un autre élément concernant la recherche, le suivi et l’évaluation de ces politiques[[4]](#footnote-5) afin de répondre aux différents besoins des entrepreneurs potentiels, de l’amont à l’aval de l’acte entrepreneurial.

Cependant, la combinaison de ces axes dépend fortement du contexte du pays conçue pour une certaine phase du processus entrepreneurial afin de remédier certaines défaillances de ce contexte. Par exemple, pour les pays développés, les mécanismes d’appui sont accentués sur le développement de l’innovation comme le financement de la R&D et le transfert des technologies. Tandis que pour les pays en développement, l’appui à l’entrepreneuriat doit remédier les lacunes concernant le faible niveau d’instruction et de compétences des entrepreneurs, l’insuffisance des dispositions d’infrastructures pour l’entrepreneuriat ; l’accès limité au financement, la complexité de la réglementation et le coût élevé pour accéder à l’information.

Par ailleurs, dans les trois derniers chapitres qui constituent notre partie pratique, nous avons rapproché nos réflexions au terrain dans le but d’explorer les trois dernières hypothèses commençant d’abord par l’étude des caractéristiques des entreprises créées dans le cadre de l’ANSEJ (chapitre 4); ensuite, une étude empirique auprès des accompagnateurs au sein de l’ANSEJ (chapitre 5) et enfin, une étude empirique auprès des entrepreneurs accompagnés par l’ANSEJ (chapitre 6).

* ***Validation de l’hypothèse 2 :***

A l’analyse des caractéristiques des entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ, nous pouvons ***confirmer*** notre deuxième hypothèse. D’après les bilans disponibles des résultats de l’ANSEJ, le nombre de création d’entreprises ne cesse s’accroitre, il atteint un seuil de 333 000 micro-entreprises fin 2014 générant plus de 770 000 emplois. En effet le bilan de l’ANSEJ a augmenté de 475% en 4 ans seulement (2011-2014) et a réussi à financer 170.000 projets durant cette période et prévoit à créer 60 000 nouvelle micro-entreprises en 2015. Cependant, l’évolution du nombre d’emplois n’est pas aussi spectaculaire comme celui du nombre des projets créés qui sont pour la plupart des micro-entreprises dont la moyenne du nombre d’emploi est entre 2 et 3 employés.

Ainsi, pour répondre à notre deuxième question, nous concluons que l’appui à l’entrepreneuriat en Algérie favorise la création des micro-entreprises plutôt que les autres tailles d’entreprises.

* ***Validation de l’hypothèse 3 :***

Afin de vérifier cette troisième hypothèse, nous avons essayé de recenser l’appréciation des cadres de l’ANSEJ sur leur mission comme étant accompagnateurs. Il ressort de cette étude que l’accomplissement de la pratique d’appui et d’accompagnement au niveau de l’ANSEJ se résume dans les services de réception et traitement des dossiers. Alors que l’appui au financement, à la formation et le suivi des projets sont peu ou pas du tout appliqués par les accompagnateurs au sein de l’ANSEJ. Il s’avère que la mission d’appui et d’accompagnement est confiée aux comités locaux de validation et de financement des dossiers CLVF. Ce résultat nous a permis de ***confirmer*** notre troisième hypothèse.

* ***Validation de l’hypothèse 4 :***

Parmi les objectifs relevés de l’étude menée auprès des entrepreneurs est de vérifier cette quatrième hypothèse où l’ANSEJ est prise comme une étude de cas de structures d’appui à l’entrepreneuriat en Algérie. Depuis nos résultats empiriques, il s’avère que la qualité des services d’appui et d’accompagnement offerts par l’ANSEJ est moyenne où la qualité de ces services offerts avant la création de l’entreprise est mieux que celle des services offerts après la création de l’entreprise. Ce résultat nous amène à ***infirmer*** notre quatrième hypothèse qui suppose que cette qualité n’est pas satisfaisante. Selon les appréciations des entrepreneurs, la force des services d’appui et d’accompagnement réside dans la diffusion des informations qui concernent les subventions octroyées, l’accueil, l’orientation et le suivi ; l’appui financier et fiscal et l’organisation des salons d’exposition et mise en réseau. Tandis que ses faiblesses sont dans la formation proposée, la coordination avec les autres administrations, le soutien moral et les conseils réglementaires. De plus, nous mettons en exergue la longue durée requise pour créer une entreprise dans le cadre du dispositif ANSEJ et le faible taux des crédits octroyés pour l’extension des projets.

* ***Validation de l’hypothèse générale :***

La problématique centrale de ce travail s’interroge sur le rôle des mécanismes d’appui et d’accompagnement dans le développement entrepreneurial en Algérie où nous avons supposé que les différents mécanismes d’appui et d’accompagnement mis en place en Algérie ont un impact important sur le développement du profil des entrepreneurs et sur les entreprises créées. Depuis les résultats des deux études empiriques, nous pouvons effectivement ***confirmer*** cette hypothèse centrale.

D’après les appréciations des accompagnateurs et des entrepreneurs, l’appui qu’offre l’ANSEJ permet de créer d’emplois, de faciliter le processus de création d’entreprise, de constituer le capital financier, d’améliorer leur statut social et la constitution de relations et de réseaux professionnels. Il apparait que cet impact est moins important dans le développement des compétences gestionnaires, d’éveil et sensibilisation à l'entrepreneuriat, de devenir plus entreprenant, d’apprentissage et transfert de connaissance, de leadership et esprit d'équipe, d’accomplissement et confiance en soi, de compétences techniques, d’engagement et persévérance, de capacité de souplesse, d'adaptation et d'apprentissage et de vision et créativité.

Néanmoins, il apparait que l’impact de l’ANSEJ est plus important dans le développement des entreprises créées que dans le développement du profil des entrepreneurs notamment en ce qui concerne les traits de personnalité et l’amélioration de ses compétences.

1. ***principaux résultats de la recherche***

* ***Résultats de la partie théorique***
* **L’entrepreneuriat est un processus qui implique donc un appui conforme à ce processus**

Toute politique d’appui à l’entrepreneuriat doit s’intéresser à l’entrepreneuriat comme un processus qui comprend le déroulement de l’activité de l’entrepreneur allant de l’idée du projet jusqu’à sa concrétisation et son développement. Il ne s’agit plus de se focaliser sur le seul passage à l’acte d’entreprendre mais d’envisager également les étapes allant de l’éveil entrepreneurial au développement d’un potentiel entrepreneurial, puis à la décision d’entreprendre.

En effet, l’appui à l’entrepreneuriat doit s’axer à la fois sur : (i) *les caractéristiques individuelles* concernant notamment les attitudes, les perceptions et les motivations ; (ii) *les caractéristiques collectives* en d’autres termes promouvoir la culture entrepreneuriale  comme le statut d’entrepreneur au sein de la société ; et enfin sur (iii) *l’environnement pour entreprendre* (financements, barrières administratives, aides publiques, éducation et formation, etc.) et *le contexte national* (infrastructures, marché du travail, etc.).

* **Le contexte économique en Algérie est toujours contraignant aux initiatives entrepreneuriales**

L’entrepreneuriat en Algérie est un phénomène nouveau, il est émergé dans un contexte de transition d’un modèle d’économie à planification central à un modèle d’économie de marché où l’Etat devient un agent facilitateur et accompagnateur de la promotion de l’entrepreneuriat privé après qu’il était le seul entrepreneur et employeur et ce grâce aux séries successives de réformes économiques et la création de nombreux dispositifs et programmes d’appui à l’entrepreneuriat depuis fin 1988.

Cependant, les recherches révèlent que la création d’entreprise en Algérie est difficile : l’entrepreneur algérien doit réaliser 13 procédures nécessitant une moyenne de 22 jours, il paye ses impôts 27 fois en moyenne de 451 heures par année, alors que 40% d’entre eux ne trouvent pas le foncier industriel pour l’implantation de leurs projets[[5]](#footnote-6). Ce climat détourne l’énergie, le temps et les moyens des entrepreneurs des activités plus productives.

En effet, malgré tous les efforts déployés, les mêmes handicaps persistent. Il s’agit le plus souvent des problèmes liés au financement, à la disponibilité d’information, à la souplesse des procédures administratives, au besoin en formation en particulier en gestion financière et techniques de marketing, à l’accompagnement et le suivi et également à la disponibilité et l’accès au foncier industriel. En d’autres termes, il s’agit de difficultés liées au processus de création de l’entreprise et au contexte économique. Tous ces obstacles ne permettent pas l’émergence d’un entrepreneuriat aux attentes de la promotion de ce secteur pour consolider efficacement l’économie nationale et porter le bien-être de la société.

Ainsi, l’entrepreneuriat dans notre pays est caractérisé par sa faible taille (pour la quasi-totalité sont des micro-entreprises), d’un retard technologique et faiblesse d’activités innovantes, de fragilité financière et d’une faible capacité de management et de gestion d’entreprise.

* **L’appui à l’entrepreneuriat en Algérie se focalise principalement sur le financement**

Les contraintes liées au financement sont pour les raisons suivantes : le niveau de risque élevé, l’insuffisance de la rentabilité de l’opération (les prêts sont relativement de faible montant) au regard des coûts de transaction occasionnés)[[6]](#footnote-7) et les instruments alternatifs de financement des TPE/PME sont inexistants ou peu développés (tel que le marché financier, le capital risque et Business Angel).

De ce fait, l’Etat a engagé des facilitations destinées à favoriser le financement de création d’entreprises pour « compenser au moins partiellement l’écart de risque entre grandes et petites entreprises, du point de vue bancaire» notamment par la diversification de l'offre de crédit, la création de fonds d'investissements locaux, la création des fonds de garantie spécialisés, le relèvement du niveau de la garantie et du taux d’intérêt, ainsi que la création de sociétés de capital investissement et de sociétés de leasing.

Cependant, les autres axes d’appui n’ont pas eu cet intérêt. A l’instar de la formation et l’enseignement de l’entrepreneuriat qui sont une préoccupation très récente alors que ce domaine est un des piliers des politiques entrepreneuriales du fait que l’entrepreneuriat est un comportement qui s’apprend. La formation et l’enseignement sont deux domaines qui récapitulent l’ensemble des étapes de la création d’une entreprise et constituent un milieu support d’incitation à l’entrepreneuriat, de la diffusion de la culture entrepreneuriale et de développement d’habiletés entrepreneuriales au sein de la société.

D’un autre côté, notre société algérienne est caractérisée par la présence d’un grand nombre de diplômés universitaires sur un marché du travail incapable d’absorber toutes ces personnes. Par exemple l’année universitaire 2010/11 a enregistré 246400 diplômés alors que durant la décennie 2001-2011, les établissements d’enseignement supérieur ont délivré 1393000 diplômes[[7]](#footnote-8) d’où figure l’importance de l’appui à l’entrepreneuriat par l’enseignement et la formation afin de promouvoir l’esprit entrepreneurial chez ces étudiants en favorisant l’exploitation de leur potentiel en direction des projets innovants et porteurs de développement.

Ainsi, l’actualisation des programmes de formation est un défi qui doit être relevé par tous le système algérien d’éducation nationale, d’enseignement supérieur et de formation professionnelle privé ou étatique qui, actuellement exclut l’entrepreneuriat des cursus.

* **Les caractéristiques des dispositifs d’appui à l’entrepreneuriat**
* La plupart des dispositifs d’appui et d’accompagnement à l’entrepreneuriat en Algérie ont été créé après 1990 pour se charger de l’exécution des politiques publiques pour but essentiel d’absorber le chômage à travers l’encouragement à la création de son propre emploi. De ce fait, leur programmes correspondent souvent à un souci politique et social en dépriment de l’approche économique permettant la création d’entreprises rentables et pérennes.

Par ailleurs, cette approche politique et social a engendré un certain comportement négatif chez les entrepreneurs qui pour la plupart sont loin d’être des acteurs clés du dynamisme économique. Ces entrepreneurs cherchent à s’endetter sans obligation de rembourser, c'est-à-dire, d’entreprendre sans prendre un risque, sans fournir d’efforts ou être responsables et sans chercher à se distinguer de la concurrence. Une des conséquences de ce comportement est que la plupart des nouvelles créations se sont dirigées vers le secteur des services sous forme d’activités artisanales ou TPE.

* En termes d’offre, ces dispositifs sont peu ou pas du tout adaptés aux besoins des entrepreneurs et à la nature des activités à créer. A cet égard, ces dispositifs se basent principalement sur l’appui financier sans réalisation d’études préalables fiables pour déterminer le besoin de chaque projet d’une façon appropriée ou un contrôle et un suivi des projets financés. Jusqu’à ce jour, aucun contrôle et aucune évaluation n’ont été menés auprès des bénéficiaires à la fin des programmes d’où on révèle une absence d’une base de données et d’un suivi rigoureux des projets.

En effet, l’intervention des structures d’appui et d’accompagnement en termes de conseils, d’étude technico-économique, d’accompagnement et de suivi n’est pas actuellement un automatisme dans la pratique de ces structures. A cet égard, les chercheurs révèlent toujours qu’il existe une carence dans l’apport d’expertise et d’ingénierie, et dans la formation au management, à la gestion, et au marketing des futurs créateurs par ces dispositifs.

Or, l’appui à l’entrepreneuriat peut être effectivement très efficace, si ces dispositifs d’appui prennent en compte le processus entrepreneurial dans toute sa multi-dimensionnalité, c’est à dire ils doivent aussi repérer les compétences entrepreneuriales du porteur de projet, et en décelant aussi le projet qui peut réellement se transformer en entreprise et mettre l’accent sur la promotion de l’esprit d’entreprise, les comportements, les aptitudes et les attitudes entrepreneuriaux chez les jeunes sollicitant leur appui.

* Par ailleurs, malgré la multitude de dispositifs et des structures existent, ces derniers suivent un même mode de fonctionnement notamment depuis 2011, seuls les montants de crédits et les groupes d’âges qui diffèrent ce qui amène à une confusion entre les différents programmes d’aide. De plus, la pluralité des sujets qui gèrent les mêmes domaines pourrait provoquer des problèmes de coordination ou de conflits de compétence de ces dispositifs.
* ***Résultats de la partie pratique***

Dans la partie pratique, notre étude de cas concerne l’ANSEJ qui s’est progressivement développée et imposée comme une première structure d’appui à la création d’entreprise et à l’entrepreneuriat en générale en Algérie.

* **Les caractéristiques des entreprises appuyées par l’ANSEJ**

Les entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ sont majoritairement des personnes physiques œuvrant sur le niveau local et plus en moins national, qui ciblent en premier lieu les particuliers, puis les entreprises privées et enfin les entreprises publiques. Ces entreprises activent essentiellement dans le secteur des services tandis que les secteurs nécessitant un niveau de qualification élevée ne sont pas très prisés par les entrepreneurs dont la plupart, ils exercent dans des marchés à forte et très forte concurrence avec des activités imitatrices à rentabilité immédiate et une entrée facile.

Cet état des lieux est une conséquence du manque de compétences chez ces entrepreneurs pour pouvoir identifier des projets originaux mais aussi une absence d’une véritable étude de marché et réalisation du plan d’affaire pour pouvoir diagnostiquer le marché, les attentes, les exigences et les besoins des clients potentiels d’où nous relevons le rôle des accompagnateurs dans ce domaine.

* **Qu’est-ce qu’offre l’ANSEJ réellement ?**

Les services d’appui et d’accompagnement peuvent être répartis sur trois grandes phases successives à savoir : la phase de pré-création (sensibilisation, détections des opportunités d’affaires, orientation et préparation des porteurs des projets au passage à l’acte de création), la phase de création et la phase de post-création. Cependant, nous avons pu remarquer qu’en réalité le rôle des accompagnateurs à l’appui de ces entrepreneurs est limité. Il s’agit principalement des procédures de réception des projets, d’estimation des besoins en financement et le capital départ et plus en moins de réalisation d’un plan d’affaire, d’évaluation de l’idée du projet, de sélection des projets, du choix du statut juridique et de détection d’un besoin en formation chez les entrepreneurs. Or, les services de coordination, de réseaux, de formation et de suivi des projets soutenus ne font pas l’objet d’appui et d’accompagnement que proposent ces accompagnateurs avant et après la création de l’entreprise.

* **Nécessité de redéfinir le rôle des accompagnateurs**

Cela nous amène à proposer de redéfinir la mission d’un accompagnateur au sein de l’ANSEJ pour qu’elle dépasse les consignes administratives vers une vraie relation accompagnateur/accompagné et ce à travers la détermination précise du champ d’action d’un accompagnateur, la fixation de ses objectifs opérationnelle (taux d’accompagnement, suivi, pérennité des entreprises accompagnées). Les résultats font ressortir également le besoin de formation des intervenants accompagnateurs notamment en matière d’accueil, d’orientation et d’écoute des entrepreneurs ainsi que leurs connaissances sur les marchés et leurs compétences d’identifier les besoins des entrepreneurs leur permettant d’enrichir leur démarche de création d’entreprise.

* **Quel impact sur le développement entrepreneurial ?**

Nous pensons que les bilans et le développement de l’apport de l’ANSEJ sont encourageants bien que l’objectif d’aboutir à la création de 20.000 micro-entreprises par an reste loin des résultats obtenus mais ils présentent des perspectives prometteuses dans la consolidation du tissu économique en Algérie, facilitation d’accéder au financement, la résorption du chômage et la sensibilisation à l’entrepreneuriat.

* *qualité des services offerts par l’ANSEJ* : cependant, cette qualité apparait décisive dans la détermination de l’impact de ces services et de la satisfaction des entrepreneurs ce qui nous amène à s’interroger sur les efforts que doit déployer l’ANSEJ dans ce domaine à savoir la qualité et la constitution des services d’appui et d’accompagnement afin d’aider les entrepreneurs à acquérir des connaissances, des compétences et du savoir-faire, trouver des idées de projets et identifier les opportunités d’affaires nécessaires à créer des entreprises de production des biens et services rentables, performantes, prospères et susceptibles de procurer de l'emploi et la richesse pour l’économie nationale.
* *Un impact important sur le développement du profil des entrepreneurs :* En parcourant les résultats de notre enquête, nous pouvons affirmer que les services d’appui et d’accompagnement offerts par l’ANSEJ ont un impact important sur le développement entrepreneurial à savoir le développement des entreprises créées et le développement du profil des entrepreneurs notamment en termes de traits de personnalité et d’aptitudes entrepreneuriales. Cet effet important des services de l’ANSEJ peut être expliqué partiellement par l’écart entre les traits de personnalité et les aptitudes entrepreneuriales avant et après le recours à l’ANSEJ puisque ni l’école ni la société ont inculqué l’esprit d’entreprises et la culture entrepreneuriales à ces entrepreneurs.
* *Une certaine évolution en nombre d’entreprise :* le nombre de projets financés enregistre une augmentation continue où il passe de 12 000 projets en 2005 à 24 869 en 2009 et a dépassé les 30 000 projets à partir de 2010. Le nombre de projets financés est passé à 42 621 en 2011 et a encore augmenté en 2012 pour atteindre 62 812 projets créant 164 530 nouveaux emplois soit un taux de 2 à 3 emplois par projet.
* *Une certaine évolution en nombre d’emplois*: en se fondant sur notre étude empirique, et en dépit de toutes les caractéristiques des entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ, 62,6% des entreprises interrogées ont pu créer une moyenne de 3,97 nouveaux emplois depuis leur création. Ce qui signifie une certaine réussite de ces entreprises.
* *Une certaine évolution de l’esprit d’entreprise*: depuis notre étude terrain, il semble une tendance positive des motivations à l’entrepreneuriat où les entrepreneurs sont motivés de plus en plus par des facteurs « pull » tels que l’autonomie et l’indépendance plutôt que par des par des facteurs «push » ce qui nous renseigne sur l’émergence d’un certain dynamisme de l’esprit d’entreprise dans la société algérienne.
* *l’existence du dispositif ANSEJ est une motivation à la création d’entreprise*: Une autre conclusion tirée de nos résultats où plus de la moitié de notre échantillon, ils confirment le rôle de l’ANSEJ dans la détermination du choix de devenir entrepreneur et dans la concrétisation des projets d’entreprises.

1. ***Recommandations***

Bien que la création de nouvelles entreprises soit un des objectifs des différentes stratégies du développement économique, il s’avère que les politiques d’appui ne sont pas suffisantes pour un réel dynamisme entrepreneurial dans l’économie algérienne. A cet égard, nous pouvons proposer les recommandations suivantes :

* ***Concernant la politique économique en générale*** :

Pour but de développer un environnement propice à l’émergence, la sauvegarde, le renforcement et la modernisation des entreprises, il est temps aux pouvoirs publics de développer une politique de l’entrepreneuriat et de l’intégrer comme un élément stratégique d’une politique de développement économique. Cette politique concerne :

* La stabilité et l’amélioration des conditions-cadres et le climat des affaires qui régissent à la fois l’activité des entreprises et le comportement des entrepreneurs (stabilité macro-économique, transparence et responsabilité dans la gestion des affaires publiques, bon fonctionnement des marchés et des institutions, une forte détermination à lutter contre la corruption, développer et faciliter l’accès aux infrastructures …etc.). Ces conditions-cadres concernent tout le processus de création de nouvelles entreprises. Cette perspective permet de résoudre le contraste qui caractérise notre société qui, à la fois valorise l’entrepreneuriat mais qui ne possède pas les compétences, les perceptions, les motivations et le goût de risque nécessaires pour parachever la voie entrepreneuriale. Il s’agit de mettre en équilibre la désirabilité et la faisabilité de l’acte d’entreprendre ;
* Ainsi, il est important d’alléger et de simplifier encore plus la réglementation et les normes d’entrée des nouvelles entreprises en procédant à assouplir les procédures administratives, réduire au maximum la multiplicité des interlocuteurs, réduire et respecter les délais d’étude des dossiers et le temps consacré pour l’exécution des procédures et d’un autre côté, réduire les activités informelles et les intégrer au secteur formel ;
* La détermination des opportunités d’affaires selon les secteurs d’activités en intégrant la dimension du développement local appropriée aux spécificités de chaque région du pays : il s’agit de stimuler l’entrepreneuriat d’opportunité en priorité afin d’inaugurer un entrepreneuriat à potentiel de croissance en termes d’emplois, de richesse et d’innovation et non pas seulement un moyen de créer son propre emploi (entrepreneuriat de nécessité) comme est le cas actuellement où l’entrepreneuriat est considéré comme une solution à l’exclusion sociale ;
* Par ailleurs, l’Etat algérien doit initier une approche de groupes cibles dans ses politiques pour la promotion de certaines populations cible comme les femmes, les jeunes, les chômeurs, les retraités, les universitaires…etc. afin de contribuer plus efficacement à étayer ces groupes selon leurs besoins spécifiques.
* La mise en place d’un système national efficace de collecte, d’analyse et de diffusion d’informations économiques et financières et l’encouragement de l’utilisation des TIC : où à la fois les entrepreneurs potentiels et existants, les pouvoirs publics et les chercheurs puissent bénéficier d’un support fiable et accessible pour toute étude, analyse et prise de décision en ce qui concerne l’évaluation des idées de projets, des opportunités d’affaires et les démarches à suivre, ou pour de renseigner sur la situation des marchés…etc. ainsi, il faudra des systèmes statistiques nationaux concernant le secteur d’entreprise en termes de nombre, taille, emplois, activités exportatrices et innovatrices à l’instar des Observatoires des PME et de l’entrepreneuriat existent dans les pays de l’OCDE qui effectuent régulièrement des études permettant de suivre l’impact des réformes de l’environnement des affaires et soutenir les programmes sur le développement des PME et de l’entrepreneuriat ;
* Dans ce cadre, il est recommandé pour l’Algérie de s’inspirer des meilleures pratiques dans le domaine d’appui à l’entrepreneuriat, d’instaurer une véritable coopération internationale et d’adhérer dans les différentes études internationales d’une façon régulière à l’instar des recherches de l’OCDE qui vont lui permettre entre autres de se disposer de données plus fiables, de se comparer aux autres expériences et de trouver des réponses à des problèmes communs ;
* Enfin, il est indispensable à l’Etat algérien de développer des mécanismes pour évaluer les coûts et les résultats de son intervention dans le domaine d’appui à l’entrepreneuriat. Il s’agit de se convertir d’une gestion avec une culture des moyens vers une gestion avec une culture des résultats. Ceci est réalisable par la mise en place d’un dispositif de suivi et d’évaluation de ses différents programmes d’appui à la création d’entreprises afin d’estimer l’impact de ses différentes actions.
* ***Concernant l’axe de financement à l’entrepreneuriat***

Sur le niveau de financement, il s’agit principalement de :

* *Elargir et diversifier les sources de financement des TPE/PME* : dans l’absence des institutions spécialisées dans le financement des créations d’entreprises, des micro-entreprises et TPE/PME, il est nécessaire d’adopter de nouveaux instruments de financement qui répondent aux besoins spécifiques de ces types d’entreprises dans toutes les étapes de leur croissance. Pour ce faire, il faudrait favoriser le développement du microcrédit et inciter à la dynamisation du capital-risque. D’autre, part, il est indispensable de concevoir des solutions fondées sur le financement islamique afin de prendre en considération l’aspect des croyances religieuses et éthiques pour lequel plusieurs entrepreneurs potentiels refusent de recourir au financement contenant des taux d’intérêt ;
* *Faciliter l’accès aux sources de financement*: le recours des entrepreneurs algériens au financement informel et autofinancement n’est pas toujours un choix mais c’est leur seule alternative. A cet égard, la modernisation du système financier en Algérie exige de relever les problèmes de crédits au secteur privé qui sont au sens premier de confiance où la gestion du risque n’est pas bien maîtrisée ou exagérée ;
* *Etablir des partenariats avec des institutions financières étrangères*: afin de favoriser le transfert de compétences dans le domaine des services de financement de l’entrepreneuriat ;
* *Améliorer la diffusion de l’information sur les disponibilités de financement à la création d’entreprises, les types et les sources de financement possibles ainsi que de proposer des formations sur la gestion financière ;*
* ***Concernant l’axe de sensibilisation, formation et enseignement de l’entrepreneuriat***

Cet axe permet d’abord d’augmenter l’intensité entrepreneuriale au sein de la société à travers la sensibilisation ensuite, d’assurer la performance des entrepreneurs par la formation et enfin, de supposer l’entrepreneuriat comme un choix professionnel par l’enseignement de l’entrepreneuriat :

* **Sensibiliser à l’entrepreneuriat**: pour objectif de développer et favoriser les qualités et les attitudes positives face à l’entrepreneuriat (esprit d’entreprise, esprit d’initiative, esprit de responsabilité, prise de risque, acceptation de l’échec, innovation…), l’Etat doit faire de l’entrepreneuriat une cause nationale pour bâtir une société entrepreneuriale. Plusieurs propositions possibles à ce niveau mais qui doivent s’inscrire dans le long terme pour stimuler la culture entrepreneuriale dans la société algérienne :
* Impliquer les médias par le lancement des compagnes de sensibilisation pour présenter l’entrepreneuriat comme un style de vie, mettre en valeur et reconnaitre les réalisations entrepreneuriales et le succès des entrepreneurs et les impliquer aussi pour mieux informer sur l’entrepreneuriat et mieux faire connaître les compétences et le savoir-faire du métier d’entrepreneur ;
* Encourager à organiser des évènements tels que les conférences, les séminaires, les forums, les clubs d’entrepreneurs, les salons d’exposition et de foire qui vont permettre non seulement de sensibiliser à l’entrepreneuriat mais aussi de développer les réseaux relationnels et les alliances entre les concernés ;
* Organiser des concours en attribuant des récompenses ou des prix pour les meilleurs projets au niveau national et régional ;

Par ailleurs, il est admis que la formation et l’enseignement constituent les moyens les plus efficaces pour stimuler l’entrepreneuriat au sein d’une société.

* **Former à l’entrepreneuriat**: l’échec entrepreneurial est souvent justifié par l’insuffisance des compétences des entrepreneurs. A cet égard, il est important de :
* mettre en place un système de formation spécialisé dans le domaine de l’entrepreneuriat au sein des institutions d’enseignement et d’aide et d’accompagnement afin de consolider les compétences et les habilités entrepreneuriales ;
* proposer des formations qui concernent essentiellement l’élaboration de Business Plan et la réalisation des études technico-économiques des projets qui sont deux instruments qui facilitent l’accès au financement et garantissent la réussite de l’entreprise créée ;
* organiser des formations adaptées aux besoins et aux particularités des types d’entrepreneurs par le biais des centres de formation professionnelle, d’établissement de l’enseignement supérieur ou au niveau des structures d’appui à l’entrepreneuriat, des chambres de commerces, des associations…etc. en amont et en aval de la création de l’entreprise afin de renforcer les capacité des entrepreneurs en gestion stratégique, à saisir les opportunités, au transfert des technologies, à négocier avec les différents partenaires, à s’adapter à l’évolution de l’environnement de l’entreprise et à la conformité aux réglementations gouvernementales…etc. ;
* Prendre en charge la formation des formateurs. Dans cette perspective, l’Algérie peut bénéficier des expériences réussites d’autres pays pilotes dans ce domaine ;
* **Enseigner l’entrepreneuriat** :les recommandations proposées à ce niveau sont :
* Intégrer l’entrepreneuriat le plus rapide possible dans les programmes d’enseignement du niveau primaire, secondaire, formation professionnel à l’enseignement supérieur ;
* Généraliser l’enseignement de l’entrepreneuriat dans toutes les disciplines techniques, d’ingénierie, des sciences de vie… et non pas seulement pour les sciences économiques afin d’apprécier l’entrepreneuriat comme un choix de carrière avec une grande conviction étant donné le nombre grandissant des jeunes qui vont arriver sur le marché du travail sans que le secteur public ou privé puissent les employer ;
* Renforcer les liens entre le monde de l’enseignement et le monde de l’entreprise par l’institution des maisons de l’entrepreneuriat, des pépinières, des incubateurs, des spins off;
* Créer des spécialités autour de l’entrepreneuriat, la création et la gestion des TPE/PME, l’innovation et le financement de l’entrepreneuriat (capital risque, Business Angel) appuyées sur des mises en situation réelle comme il est possible de proposer des formations en fin d’étude (un master professionnel par exemple) à travailler sur des projets réels. Cette nouvelle formation nécessitera certainement une mise en œuvre de partenariat avec les structures d’aides financières et d’accompagnement (comme l’ANSEJ) et aussi un encadrement pédagogique, théorique et pratique spécifique afin de mener ces projets à terme.
* ***Concernant l’axe de l’innovation***

Les recommandations proposées afin de stimuler l’innovation dans la pratique entrepreneuriale en Algérie concernent de :

* Favoriser dans les différentes nouvelles instructions la création des entreprises innovantes afin de mettre en valeur la recherche scientifique selon une dynamique entrepreneuriale et ce en encourageant les transferts technologiques par la collaboration entre les centres de recherches et les universités avec les autres acteurs de l’environnement entrepreneurial ;
* Promouvoir l’environnement des entreprises innovantes en ce qui concerne la fiscalisation du transfert technologique, instauration et dynamisation des incubateur, des spins off, des maisons de l’entrepreneuriat, des pôles technologiques et les grappes industrielles et développer les sources de financement dédiées principalement aux activités innovantes ;
* Redynamiser le rôle de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (ANVREDET) dans l’appui et l’accompagnement des entrepreneurs innovants ;
* Orienter la recherche scientifique vers les besoins économiques et industriels de l’Algérie afin de transmettre la production intellectuelle en production économique.
* ***Concernant les dispositifs et les structures d’appui et d’accompagnement***

Sur cet axe, nous proposons de :

* Mettre en place de nouveaux dispositifs et de nouvelles structures d’appui à l’entrepreneuriat selon le secteur à promouvoir et les populations cibles (salarié, demandeur d’emploi, étudiants, femmes, chercheurs…) afin d’améliorer l’intervention de ces structures dans le suivi et l’accompagnement des entrepreneurs ;
* Envisager de confier de nouveaux objectifs aux structures existantes pour redéfinir leur offre et missions qui, actuellement, suivent le même mode de fonctionnement à l’instar de l’ANSEJ, la CNAC et l’ANGEM ce qui amène à une confusion entre ces structures et à la non rationalisation de la gestion des ressources de l’Etat et de ses efforts ;
* De plus, il est primordial de diversifier l’offre de ces structures pour apporter un soutien complet dépassant l’approche financière dominante dans les dispositifs actuels ;
* Les dispositifs à mettre en place ou à consolider doivent faire de l’accompagnement un métier de base qui doit être conçu sur mesure et adapté aux besoins réels exprimés par l’entrepreneur selon la phase de réalisation de son projet d’entreprise et les problèmes qu’il rencontre et les assister d’une façon qu’ils soit prêt à perdurer son activité quand l’appui cesse ;
* Dans cette voie, il est intéressant de développer et appuyer diverses formes d’accompagnement tels que le mentorat et le coach des affaires expérimentés plutôt des interlocuteurs sans expérience ni compétence d’écoute des besoins des entrepreneurs en suscitant l’implication bénévole ou récompensée des entrepreneurs existent et les experts des différents domaines de l’entreprises au service de nouveaux entrepreneurs afin d’acquérir les connaissances et le savoir-faire ;
* D’un autre côté, ces structures doivent former constamment ses cadre notamment les interlocuteurs avec les entrepreneurs qui doivent se doter des *compétences professionnelles* (connaissances sur les différents programmes de financement, d’aide et d’accompagnement disponibles), des *compétences techniques* (connaissances sur le milieu de l’entreprise, le business plan, les domaines de gestion d’entreprises…) et *compétences relationnelles* (habilités d’intervention, d’écoute, de communication, d’analyse…) qui leur permettent de conseiller, orienter et accompagner les entrepreneurs au long de leur cheminement ;
* Pour assurer la performance de ces structures, il leur faut imposer une évaluation régulière de leurs résultats sur la base d’un ensemble d’indicateurs rapportant aux *résultats de l’intervention de ces structures* (nombre d’entreprises créées et d’emplois générés, répartition des branches d’activités, la qualité des services offerts, la satisfaction des entrepreneurs accompagnés…) et aux *résultats des entreprises créées* dans le cadres de ces dispositifs (évolution du chiffre d’affaires et rentabilité des projets, évolution de l’emploi, qualité de la production…). Et ce, en se fondant sur une base de données qui rassemble toutes ces structures ;
* ***Concernant le dispositif ANSEJ***

A la lumière des résultats obtenus lors de notre étude pratique, nous pouvons proposer plusieurs recommandations visant à améliorer la qualité des services offerts par l’ANSEJ afin de renforcer leur impact sur le développement entrepreneurial en Algérie :

* *Se concentrer sur les projets rentables et privilégier les secteurs productifs* : les conditions d’éligibilité au dispositif ANSEJ sont loin des préalables essentiels à la réussite entrepreneuriale. Le fait de la simultanéité de sa mise en exercice, plusieurs décisions de financement sont loin de la logique économique résultant plusieurs projets vulnérables et incapable de se positionner sur les marchés et ainsi un gaspillage de ses moyens[[8]](#footnote-9) qui conduit également à une absence totale de prise de risque et d’esprit entrepreneurial chez les bénéficiers. De ce fait, l’ANSEJ devrait réorienter et consolider ses efforts et ses moyens vers des projets plus rentables et innovants et « laisser » le financement des projets appartenant à des secteurs saturés et les secteurs de rente aux autres structures offrant le même appui à l’exemple de l’ANGEM pour s’orienter vers des secteurs plus attractifs à l’instar du secteur de l’industrie, des TIC et du tourisme.
* *Vulgariser et redynamiser le rôle de l’annexe ASTIC* : jusqu’à ce jour cette annexe et ses réalisations sont méconnus. En effet, il est temps à l’ANSEJ d’exploiter son expérience dans la redynamisation de cette annexe pour qu’elle puisse exercer son rôle pleinement dans l’appui à la création des entreprises en TIC.
* *Renforcer et consolider les synergies avec tous les acteurs de l’environnement entrepreneurial*: notamment les organismes de la recherche et de transfert technologique ; les acteurs du système éducatif, de la formation professionnelle et de l’enseignement supérieur ; les institutions financières ; les intervenants en sensibilisation et promotion de l’entrepreneuriat, les entreprises économique publiques, l’Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement technologique (ANVREDET),…etc.
* *Amélioration de la qualité des services d’appui à la création d’entreprises*:
* *Au niveau de l’accueil, conseil et orientation* : afin d’alléger le nombre important des promoteurs accueillis quotidiennement, il est recommander d’étudier au préalable les attentes et les motivations des visiteurs afin de présélectionner les porteurs de projets les plus déterminés ayant une idée du projet et ont établi une étude provisoire de leur marché et de leur projet et ne pas déployer des efforts avec ceux manquants de conviction et de sérieux ;
* *Au niveau des études de faisabilité des projets à créer* : actuellement l’étude de faisabilité se résume en un seul imprimé établi par l’ANSEJ en se basant sur les factures pro forma proposées par le promoteur présenté comme une étude technico-économique du projet. En effet, il est indispensable de confier cette mission aux experts internes ou externes de l’ANSEJ établie sur des critères objectifs bien déterminés. Cette étape peut être à un coût à la charge du promoteur pour une plus de pertinence et aussi pour se concentrer uniquement sur les entrepreneurs les plus motivés ;
* *Au niveau de la formation des entrepreneurs* : cette formation :
* servira à créer une classe d’entrepreneurs capables de créer la richesse et l’emploi ;
* doit prendre en considération les besoins réels des entrepreneurs ;
* doit distinguer entre les entrepreneurs en phase de pré-démarrage, démarrage, lancement et croissance ;
* doit prendre en considération le niveau d’instruction des entrepreneurs et la nature de l’activité à créer ;
* doit être sous forme de cycles réguliers comprenant des programmes relatifs à la distinction (formation de la direction, innovation, design) ; à la productivité (équipement, agrandissement, embauche et formation de main- d’œuvre,...) ; au marché (publicité, étude de marché et mise en marché) et à la structure (aide à la gestion, restructuration, démarrage,...) permettra de consolider l’entrepreneur et son entreprise[[9]](#footnote-10) ;
* doit être animée par des formateurs ayant une large expérience sur terrain dans de le domaine de création et gestion d’entreprise et ne pas se consister uniquement sur des aspects théoriques.
* *Au niveau de l’accompagnement et le suivi des entrepreneurs* : renforcer et dynamiser ces deux missions peuvent garantir la réussite des entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ pour qu’il ne soit pas un ‘‘piège à endettement’’ ou encore une façon de gaspillage de moyens financiers puisque les modalités actuelles de financement et la nouvelle voie de rééchelonnement des crédits ne se basent pas sur des critères objectifs de rentabilité. En effet, l’ANSEJ doit aller vers plus de spécialisation du métier de ses accompagnateurs, ces derniers, bien qu’ils sont licenciés en sciences économiques mais ne sont pas des experts ou des conseillers sur le terrain du processus entrepreneurial.
* *Créer une banque de données* : afin de permettre un meilleur suivi, accompagnement et évaluation des entreprises créées, l’ANSEJ devrait mettre en place des mécanismes de suivi et d’évaluation de ses programmes d’appui et d’accompagnement en termes de coût et d’impact global. Ainsi, il est nécessaire de développer les critères utilisés actuellement qui se résume dans le nombre d’emplois prévu, le secteur d’activité choisi et le nombre de dossiers validés et l’étendre à l’évolution du revenu prévu, la répartition de mortalité des entreprises créées et la rentabilité des projets concrétisés afin d’évaluer comment son appui permet la création d’emploi, la formalisation et la pérennité des activités et de générer des revenus.

1. ***Limites et perspectives de la recherche***

Toute étude comporte nécessairement certaines limites, il est important de les souligner pour mieux les dépasser dans de futures études. La première limite renvoie à la taille de notre échantillon. En effet, nous avons dû nous confronter à des contraintes d’accès au terrain, ces astreintes ne nous ont pas permis d’étudier un nombre plus important de cas soit pour l’étude auprès des accompagnateurs ou bien des entrepreneurs.

La deuxième limite concerne l’outil choisi pour l’étude empirique auprès des accompagnateurs où il était préférable de faire des entretiens de face à face pour mieux discuter et détailler les réponses obtenues.

Vue de l’importance du sujet de notre étude, il est recommandé d’avoir suites à notre travail d’étude et entamer de nouvelles voies de recherches dans le champ entrepreneurial dans le contexte algérien telles que la formation à l’entrepreneuriat, l’innovation chez les entrepreneurs, l’accompagnement et le suivi des entrepreneurs, les facteurs clés de leur succès et la typologie des entrepreneurs algériens, le comportement entrepreneurial en Algérie, les motivations à l’entrepreneuriat, l’entrepreneuriat collectif...etc.

Enfin, l’appui à l’entrepreneuriat et une initiative indispensable qui doit dépasser son aspect actuel politique et social projetée sur des objectifs quantitatifs vers un fondement plutôt économique basé sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs conçus dans une politique globale qui concerne toutes les institutions de l’Etat et toute la société : c’est une fonction de l'interaction dynamique de caractéristiques individuelles et de facteurs socio-environnementaux qui commence par la sensibilisation à l’entrepreneuriat, puis l’accompagnement et le suivi ante-création et post-création, ensuite la promotion du système financier… jusqu’à avoir un environnement économique et socio-cultuel propice : une politique complexe mais réalisable, il suffit d’avoir la volonté, renforcer les efforts et appliquer les mesures prises.

1. BOUZAR C, op.cit, page 16. [↑](#footnote-ref-2)
2. MERZOUK F., op.cit. [↑](#footnote-ref-3)
3. AKNINE S R., FERFERA MY., op.cit, page 66. [↑](#footnote-ref-4)
4. Rapport de l’OCDE, *Perspectives de l’OCDE sur les PME et l’entrepreneuriat*, op.cit, 2005. [↑](#footnote-ref-5)
5. Rapport de Doing Business, op.cit, 2015, P8. [↑](#footnote-ref-6)
6. BOUZAR C, op.cit, p10. [↑](#footnote-ref-7)
7. MOUSSAOUI A., BERKANE Y., op.cit, p2. [↑](#footnote-ref-8)
8. AKNINE S R., FERFERA MY., op.cit, p75. [↑](#footnote-ref-9)
9. BOUHANNA A., TABET AOUEL W., op.cit, page 8. [↑](#footnote-ref-10)